

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
6 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
6 juin 2022, en la salle municipale à 20:00 heures.

1. GESTION

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Jennifer Laflamme, maire, déclare la séance ouverte à 20 h par un mot de bienvenue.

1.2 OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Madame	Jennifer Laflamme	Maire
Monsieur	Martin Poisson	Conseiller siège N°1
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller siège N°2
Madame	Marie-Eve Rioux	Conseillère siège N°3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N°4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller siège N°5
Madame	Sonia Dussault	Conseillère siège N°6

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

1.3 MOT DE BIENVENUE

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous.

1.4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. GESTION

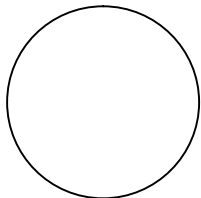
- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Présences
- 1.3 Mot de bienvenue
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022
Suivi aux procès-verbaux

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. POINT DE SUIVI DES COMITÉS :

- 3.1 Défi-Relance
- 3.2 Fabrique
- 3.3 Patrimoine
- 3.4 Économie sociale
- 3.5 MADA
- 3.6 CCU
- 3.7 Infrastructure
- 3.8 Intermunicipal

4. ADMINISTRATIF



- 4.1 Adoption des comptes
- 4.2 Informations de la maire
- 4.3 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2021
- 4.4 Contrat pour travaux estivaux
- 4.5 Adoption de la politique MADA de la MRC de La Mitis
- 4.6 Location de locaux
- 4.7 Invitation au 5 à 7 des élus de la Mitis lors de Price en fête

5. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Réfection du chemin Kempt entre Padoue et St-Octave
- 5.2 Projet haies brise-vent Éco Mitis
- 5.3 Tonte de la pelouse
- 5.4 Soumission pour bacs à fleurs

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

- 6.1 Comité incendie

7. **DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 T.V. de La Mitis : carte de membre
- 7.2 Table d'Harmonisation en loisir des aînés intermunicipale
- 7.3 Soutien aux activités du milieu

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8.1 Désignation des inspecteurs en urbanisme

9. **AFFAIRES DIVERSES :**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-06-06-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1.5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

02-06-06-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022 soit adopté.

1.6 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2022

03-06-06-2022

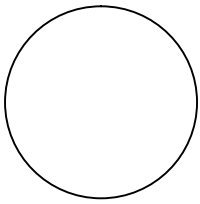
Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2022 soit adopté.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Madame La Maire.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est respectée pour les 2 contribuables présents.



3. POINT DE SUIVI DES COMITÉS

- 3.1 Défi-Relance : Journée des VTT le 11 juin 2022
- 3.2 Fabrique : La prochaine rencontre est en juin.
- 3.3 Patrimoine : Pas de rencontre pour l'été.
- 3.4 Économie sociale : Le comité travaille à la planification 2022-2023.
- 3.5 MADA : On regarde pour le programme PRIMA.
- 3.6 CCU : Aucune rencontre.
- 3.7 Infrastructure : Le balayage des rues est fait.
- 3.8 Intermunicipal : Un compte-rendu de la rencontre du 9 mai.

4. ADMINISTRATION

4.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-06-06-2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 44 381,58 \$.
ADOPTÉE.

4.2 INFORMATIONS DE LA MAIRE

Madame la Maire informe les membres du conseil de la correspondance reçue et des rencontres auxquelles elle a assisté.

4.3 RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Madame la Maire dépose son rapport auprès des membres du conseil et il sera publié dans le prochain Messenger.

4.4 CONTRAT POUR TRAVAUX ESTIVAUX

05-06-06-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :
D'autoriser madame Jennifer Laflamme, maire, à signer l'offre de service de monsieur Jonathan Boucher pour les travaux estivaux et l'entretien du système d'égout.

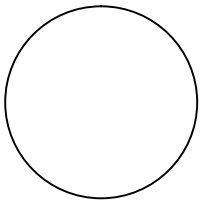
4.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA DE LA MRC DE LA MITIS

06-06-06-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
Que la municipalité de Padoue adopte la politique MADA de la MRC de La Mitis.

4.6 LOCATION DE LOCAUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il y aura un contrat de location de préparé pour la location des locaux de l'édifice municipal.



4.7 INVITATION À UN 5 À 7 DES ÉLUS DE LA MITIS LORS DE PRICE EN FÊTE

07-06-06-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
Que la municipalité accepte l'invitation du 5 à 7 des élus de la municipalité de Price, le 30 juin prochain dans le cadre des festivités de Price en Fête, le cout est de 15,00 \$ par personne qui y assistera.

5. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

5.1 RÉFECTION DU CHEMIN KEMPT ENTRE PADOUE ET SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS

08-06-06-2022

CONSIDÉRANT QUE le chemin Kempt entre Padoue et St-Octave-de-Métis est une route connectrice sous la juridiction du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin n'est plus sécuritaire à cause de grosses fissures en plein milieu dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est considérablement endommagé et dangereux pour les automobilistes et plus particulièrement pour les motocyclistes pouvant entraîner des bris et des accidents considérables.

POUR TOUS CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à la majorité des membres présents:

Que la municipalité demande au Ministère des Transports de procéder à une réfection complète du chemin KEMPT entre Padoue et St-Octave-de-Métis.

5.2 PROJET HAIES BRISE-VENT ÉCO MITIS

09-06-06-2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents :
De demander au Ministère des Transports du Québec d'adhérer au projet de haies brise-vent préparé par Éco Mitis et de mettre en place sur le territoire de la municipalité de Padoue des haies brise-vent afin d'améliorer la sécurité durant la saison hivernales des usagers de la route sur les tronçons ciblées dans le projet.

5.3 TONTE DE LA PELOUSE

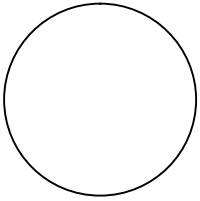
10-06-06-2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents :
D'engager un étudiant ou autre pour effectuer la tonte de la pelouse ainsi que le débroussaillage au village. C'est un emploi d'environ 15 heures par semaines.

5.4 SOUMISSION POUR BACS À FLEURS

11-06-06-2022

Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à la majorité des membres présents :
De demander des soumissions pour les 10 bacs à fleurs de la municipalité, la soumission la plus basse sera retenue.



6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

6.1 Comité incendie : Aucune rencontre

7. DÉVELOPPEMENT

7.1 T.V. DE LA MITIS

12-06-06-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue achète sa carte de membre de la Télévision de La Mitis au coût de 50,00 \$.

7.2 TABLE D'HARMONISATION EN LOISIR DES AÎNÉS INTERMUNICIPALE

13-06-06-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue adhère à la Table d'Harmonisation en loisir des aînés de Grand-Métis et de St-Octave au coût de 500,00 \$.

7.3 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU MILIEU

14-06-06-2022

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

De remettre un montant de 500,00 \$ à la personne qui s'est occupé de la patinoire pour la saison 2021-2022 et 2 certificats-cadeaux de 25,00 \$ de la chambre de commerce de La Mitis pour la personne qui l'a aidé.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

15-06-06-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

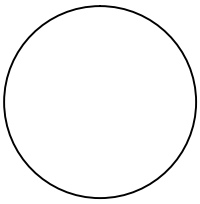
CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, le 15 octobre 2015, une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant celle-ci à la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur en urbanisme attitré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur du Service.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents que le Conseil municipal de Padoue désigne :

Michel Lagacé, inspecteur attitré
Sylvain Martineau, inspecteur suppléant
Jean-Philippe Quimper, inspecteur suppléant



Gabriel Dumont, inspecteur suppléant
Mélissa Caron, inspectrice suppléante

Comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° 188-2010
- Règlement de lotissement n° 189-2010
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 190-2010
- Règlement de construction n° 191-2010
- Règlement des permis et certificats n° 192-2010
- Règlement sur les dérogations mineures n° 193-2010
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 221-2015
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35,2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
-

Le Conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point à ajouter

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 2 contribuables présents.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-06-06-2022

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 21 h 15.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022, tenue en la salle municipale, à 20 h heures.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chacune des résolutions votées lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

07-06-2022
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén et gref. trés.

Procès-verbal signé par Madame la Maire le 7 juin 2022.